

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication : **2 996 946**  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **12 02951**

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : **G 06 Q 50/22 (2013.01), G 09 F 3/00**

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

**A1**

②2 **Date de dépôt** : 15.10.12.

③0 **Priorité** :

④3 **Date de mise à la disposition du public de la demande** : 18.04.14 Bulletin 14/16.

⑤6 **Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire** : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 **Références à d'autres documents nationaux apparentés** :

⑦1 **Demandeur(s)** : SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MOSELLE — FR.

⑦2 **Inventeur(s)** : VOINOT ERIC.

⑦3 **Titulaire(s)** : SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MOSELLE.

⑦4 **Mandataire(s)** : SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MOSELLE.

⑤4 **TRIÉ ET COMPTABILISER LES VICTIMES LORS D'ACCIDENTS EN PRESENCE DE MULTIPLES VICTIMES CONTAMINEES OU NON PAR L'UTILISATION D'UN TERMINAL TYPE SMARTPHONE ET D'UNE FICHE VICTIME IDENTIFIEE PAR UN CODE 2D.**

⑤7 Système permettant de trier, comptabiliser et gérer les victimes lors d'accidents en présence de multiples victimes contaminées ou non par l'utilisation d'un terminal type Smartphone et d'une fiche identifiée par un code 2D.

Ce système permet par le scan d'un code 2D au moyen d'un terminal équipé d'une application de lecture adaptée, de renseigner les informations relatives à une victime, et au besoin de les consulter en fonction des autorisations attribuées à l'opérateur. L'ensemble repose sur l'utilisation d'une fiche victime, d'une application utilisable sur différents types de terminaux et d'une interface permettant de visualiser les tableaux de synthèse des informations saisies. La fiche victime composée de 4 sections (FIG.3) permet de sécuriser l'utilisation de ce dispositif. L'application disponible au travers des terminaux sert à renseigner des formulaires, à enregistrer la position d'une victime, à joindre des photos mais aide également le secouriste à catégoriser et guider la victime. L'interface de consultation permet par l'interprétation de tableaux de synthèse d'anticiper sur les flux de victimes, de renseigner les autorités et les familles par des bilans précis et disponibles au départ de l'intervention.

Ce système utilisé lors d'un accident terroriste ou non

rassemblant en un lieu de nombreuses victimes permet d'assurer la coordination des nombreux services engagés, de mutualiser les informations et de mettre à disposition des autorités les éléments nécessaires à l'information des familles et des médias.

FR 2 996 946 - A1



La présente invention concerne un dispositif permettant de recenser les victimes et impliqués découverts lors d'une intervention en présence de nombreuses victimes. Cette invention destinée aux services de secours vise à optimiser l'organisation opérationnelle de ces interventions en apportant un maximum d'informations d'aide à la décision et d'anticipation. Un des avantages de ce système est qu'il prend en compte les incidents technologiques ou terroristes dans lesquelles des victimes contaminées par un agent toxique sont susceptibles d'être décontaminées.

Pour l'heure, le traitement d'une telle intervention repose sur une montée en puissance rapide des moyens et du personnel de commandement. Un tel dispositif est très consommateur en personnels et nécessite de disposer d'un encadrement entraîné à la gestion d'un tel événement malgré sa faible occurrence.

Afin de regrouper les informations recueillies sur les différents impliqués, chaque Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) dispose de formulaires papiers permettant d'assurer le suivi de ces victimes et de regrouper les informations concernant leurs bilans. Quelques Services Départementaux d'Incendie et de Secours disposent de progiciels reposant sur l'utilisation de matériel dédié et de codes barres.

La présente invention vise à mettre à disposition des premiers intervenants se présentant sur de telles interventions, un outil simple et disponible dès leur arrivée.

Pour comprendre son fonctionnement il faut avant tout rappeler les enjeux et les objectifs d'une telle intervention.

Dans le système de soin français, la prise en charge pré-hospitalière d'une victime repose sur l'organisation de la chaîne des secours qui met à disposition de chaque victime, un témoin ou sauveteur formé au PSC1, une équipe de spécialistes (Pompiers, SAMU) et en fonction de la gravité d'une équipe médicale ou paramédicale (médecin, infirmier). En dehors de toute période de forte activité, un hôpital proche disposant de matériels et personnels soignants adaptés est en mesure de prendre en charge cette victime dans des délais acceptables.

Dans une situation à multiples victimes (SMV), souvent due à un accident caractérisé par la présence sur un terrain quelquefois vaste d'un grand nombre d'impliqués avec des atteintes de gravité différente, le système de soin n'est pas en mesure de traiter ces victimes dans des conditions acceptables.

Cette situation aboutit généralement au déclenchement du plan ORSeC NoVi (FIG.2) (Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile en présence de Nombreuses Victimes) mobilisant de nombreux moyens issus de différents services de l'état (Services Départementaux d'Incendie et de Secours, SAMU, Forces de l'ordre,...), mais également d'autorités (Maires, Préfets,...), d'associations agréées de sécurité civile et de médias. Une telle organisation repose sur la mise en place de moyens de communication et de renseignement adaptés.

Afin de limiter l'impact humain, psychologique et médiatique d'un tel sinistre, la gestion d'une telle intervention repose sur plusieurs objectifs :

- 5           - Catégoriser les victimes en fonction de leurs atteintes dès leur découverte (bilan secouriste). Catégoriser une victime c'est lui affecter un signe de reconnaissance traduisant son bilan (Urgence Médico-Psychologique, Urgence Relative, Urgence Absolue, DCD=décédé). Le système international quant à lui est basé sur l'utilisation de couleurs s'affranchissant ainsi des barrières linguistiques (Vert, Orange, Rouge, Noir). Catégoriser et comptabiliser les victimes permet d'anticiper sur les renforts en personnels nécessaires, permet également de prioriser le dégagement des victimes en fonction de leur état.
- 10           - Trier médicalement les victimes lors de leur entrée dans le PMA c'est adapter le nombre de soignants aux atteintes d'une victime de manière à stabiliser son état et permettre son transport.
- 15           - Adapter les moyens à la pathologie dominante rencontrée. Les Postes Médicaux Avancés sont des tentes équipées de manière à soigner les atteintes les plus courantes. Connaître les principales atteintes rencontrées c'est pouvoir anticiper sur les moyens matériels à demander en renfort. Par exemple, dans le cas d'une intoxication collective au monoxyde de carbone, il est important d'acheminer dans les meilleurs délais des réserves de bouteilles d'oxygène médical. Adapter au plus juste les renforts c'est aussi préserver le potentiel opérationnel nécessaire au traitement des opérations courantes.
- 20           - Disposer d'une coordination efficace des personnels engagés. Lors de ces interventions, une victime est traitée par de nombreux personnels contrairement au déroulement d'une intervention courante où le même personnel traitera la victime de son dégagement à son évacuation sur un hôpital. Afin d'éviter les problèmes de transfert d'informations il est important de disposer d'un encadrement formé à l'utilisation d'outils de comptage et suffisamment rigoureux. Mais cette coordination est également importante car elle permet de renseigner au plus tôt les autorités chargées d'informer les médias, les familles et le public.
- 25           - Assurer la prise en charge des victimes tout en préservant au maximum les preuves nécessaires à l'enquête. Prendre des photos avant modification de la scène de l'accident, enregistrer la position et les circonstances de découverte d'une victime c'est faciliter le travail des forces de l'ordre chargées de cette enquête.
- 30           - Assurer la prise en charge des victimes tout en préservant au maximum les preuves nécessaires à l'enquête. Prendre des photos avant modification de la scène de l'accident, enregistrer la position et les circonstances de découverte d'une victime c'est faciliter le travail des forces de l'ordre chargées de cette enquête.

C'est en prenant en compte ces différents objectifs que la solution de tri et de comptage de victimes du S.D.I.S. de la Moselle a été élaborée. Elle regroupe une fiche victime permettant de rassembler les éléments de bilan d'une victime, de recenser l'ensemble des informations relatives aux soins apportés. Une application informatique utilisable sur différents modèles de terminaux (Smartphones, Tablettes graphiques,

- 35

Ordinateurs, flasheuses,...) permet de transmettre les informations collectées en temps réel. Les données collectées sont alors consultables sur une interface internet en fonction de droits de consultation. La procédure d'utilisation de ces outils laissant la possibilité de multiplier les points de contrôle permet de fiabiliser ce comptage.

5 Ce système est basé sur l'utilisation d'un code 2D (type QRCode) (FIG.1) permettant d'identifier chaque victime de manière unique. Ce code 2D permet à cette fiche d'être utilisable sur de nombreux types de terminaux disposant d'une connexion WIFI ou d'une  
10 connexion vers un opérateur de téléphonie ou radio. Cette solution s'affranchit ainsi de tout appareil dédié devant être acheminé sur les lieux du sinistre et dont le fonctionnement est souvent mal connu de ses utilisateurs. L'utilisation des codes 2D se généralisant dans de nombreux domaines, son utilisation dans le cadre de cette invention peut permettre à des intervenants de différents services ou pays d'utiliser leurs propres terminaux et ainsi échanger leurs informations avec l'ensemble des acteurs présents.

15 La fiche victime de la figure 3 (FIG.3) est un document papier affecté par carnet dans l'ensemble des moyens susceptibles d'intervenir sur de telles situations. Chacune de ces fiches est identifiée de manière unique par un code alphanumérique et un code 2D.

Cette fiche se découpe en 4 sections selon le schéma de la figure 4 (FIG.4) :

20 - (FIG.3-1) La souche est la section reliant la fiche à son carnet. Conservée par les premiers secouristes elle permet de sécuriser le comptage. En cas de défaillance informatique, sa transmission par l'intermédiaire des différents acteurs de chaîne de commandement (FIG.4-3) sert d'élément de regroupement pour constituer les synthèses des victimes recensées sur le chantier.

25 - Les sections (2, 3, 4) de la (FIG.3) sont positionnées sur chaque victime découverte à la façon d'un collier. Cet élément de reconnaissance évite de comptabiliser plusieurs fois la même victime. Afin d'obliger le secouriste à utiliser les différentes sections de la fiche victime dans un ordre défini, celles-ci ont été positionnées de manière à être détachées en fonction de leur logique d'utilisation (2 puis 3 et 4).

30 - (FIG.3-2) Le bracelet permet de conserver l'identification d'une victime lors de son passage sous une douche de décontamination. Sa faible surface ne fait pas obstacle à l'action de l'eau et du savon lors de la douche. Ce bracelet constitué d'une surface adhésive non repositionnable évite également les échanges d'identité (possible chez des victimes inconscientes).

35 - (FIG.3-3) La section inférieure est laissée sur les lieux de découverte afin d'indiquer la position exacte de la victime lors de son dégagement et ainsi faciliter l'enquête réalisée par les forces de l'ordre. Cette partie permet également aux forces de l'ordre d'accéder aux informations en fonction des droits qui leurs sont attribués.

- (FIG.3-4) La dernière section est positionnée autour du cou de la victime et permet à tous les intervenants d'identifier visuellement les victimes déjà recensées. Cette fiche accompagnera la victime jusqu'à l'hôpital. Sa partie centrale de la figure 5 (1) constituée à la manière d'une enveloppe permet de rassembler l'ensemble des résultats de bilans réalisés (Electrocardiogrames, impressions de résultats d'appareils bilans divers, certificats médicaux, prescriptions,...). Ces documents seront alors disponibles pour l'ensemble des personnels de la chaîne de soins.

Le format de la section victime en double page (FIG.5) permet d'afficher les informations recueillies selon leur importance. Sur la face avant apparaissent la catégorisation, les coordonnées de la victime, les circonstances de sa découverte utiles à la compréhension de ses atteintes. Dès retrait de la section inférieure (FIG.3-3) apparaissent les notions indispensables à sa prise en charge et à son évacuation. Les formulaires (f.5) et (f.6) de la figure 6 (FIG.6) permettent de saisir la destination de la victime, les informations relatives à son tri médical et le type de transport souhaité (véhicule, position, médicalisation,...). La partie centrale repliée sur elle-même masque les informations de bilan lésionnel et circonstanciel (f.1) (f.2), médical et relatif aux traitements et soins apportés (f.3) (f.4). La face arrière met à disposition des intervenants une série d'étiquettes permettant d'identifier de manière anonyme les effets des différentes victimes.

L'application informatique permettant le renseignement des informations d'une victime se veut simple d'utilisation. Ses formulaires s'adaptent aux circonstances du sinistre et à la mission du personnel chargé de la renseigner. Elle ne nécessite pas l'utilisation de personnels dédiés à la saisie pour fonctionner. Elle se veut un outil d'aide à la décision simple d'utilisation, non contraignant et utilisable par les personnels engagés sur le terrain.

Lors d'une intervention courante de secours à victime, la répartition optimale des personnels l'utilisant pourrait se faire comme suit :

- (1) Les personnels chargés du ramassage scannent le code 2D présent sur les fiches victimes qu'ils ont distribué. Ils ne renseignent que les champs s'affichant, relatifs aux circonstances du sinistre et à la présence ou non de contamination. La position de la victime est alors enregistrée et une photo de ses atteintes ou des circonstances de sa découverte peut être jointe. Lors de cette étape les données recueillies lors du bilan secouriste peuvent être saisies. Une aide à la décision propose également d'aider le secouriste à catégoriser l'état de la victime par un échange de questions / réponses.

- (2) Les victimes acheminées vers un Point de Rassemblement des Victimes sont à nouveau scannées. Le personnel peut alors renseigner leur identité et transmettre une photo susceptible d'aider à leur identification.

- (3) Après la petite Noria, la victime est vue par un médecin qui va lui affecter sa catégorisation médicale. L'application lors de cette étape n'invite l'opérateur qu'à recatégoriser au besoin la victime.

- (4) Suite à sa catégorisation médicale, la victime est conditionnée dans les tentes Urgences Absolues ou Urgences Relatives. Le personnel de santé disposant de droits peut renseigner les données de bilan médical de la victime. Ces données ne sont consultables que par des personnels autorisés dans le cadre de transmission du secret médical.

5 - (5) Après son conditionnement, la victime est prise en charge par un officier chargé de l'évacuation qui en fonction des recommandations du médecin choisira un moyen adapté pour la diriger vers un centre hospitalier. L'opérateur sera invité lors de cette étape à renseigner les champs indiquant la destination de la victime et les précautions à prendre lors de son transport.

10 - (6) Durant son transport ou lors de son arrivée à l'hôpital, les données saisies pourront être consultées ou complétées en fonction de l'évolution de son état de santé.

En présence d'une victime contaminée, un personnel affecté au ramassage renseignant le champ relatif à la présence de contamination va modifier automatiquement et de manière transparente les formulaires de l'application et les synthèses. La figure 8 (FIG.8) (1) présente le formulaire de saisie par défaut. En présence d'une victime contaminée, l'application va proposer les points de contrôles supplémentaires suivants (2) :

15 - (7) Les victimes contaminées sont rassemblées en un lieu et sont triées en fonction de leur état de contamination. L'opérateur scanant le code 2D indique si la victime a bénéficié d'une décontamination sèche et la catégorise conformément au plan NoViTox (plan Nombreuses Victimes lors d'une atteinte N.R.B.C.).

20 - (8) La victime se déshabille afin de prendre sa douche de décontamination. Ses effets sont regroupés et identifiés. L'opérateur peut à ce moment indiquer si des effets particuliers lui sont confiés (bijoux, papiers).

25 - (9) La victime sort de la douche de décontamination, elle est rhabillée. Une nouvelle fiche lui est affectée grâce au code 2D présent sur son bracelet, ce qui évite de perdre les informations collectées lors de sa prise en charge mais également tout transfert de contamination entre l'entrée et la sortie de la douche de décontamination.

30 Il faut préciser que ce déroulement ne correspond qu'à un déroulé type de prise en charge d'une victime par l'utilisation de ce dispositif. Les cas particuliers sont pris en compte par l'application et évitent toute erreur de comptage (cas de la victime décédée,...)

35 Plus le nombre de points de contrôle utilisant l'application mis en place est important, plus les données exploitées sont fiables et permettent de disposer de statistiques précises. A contrario le dispositif peut fonctionner sans que l'ensemble des points de contrôle ne soient mis en œuvre.

L'accessibilité de cette application repose sur l'adaptation des formulaires à la fonction de l'opérateur chargé de les renseigner. En partageant la saisie des informations entre les différents opérateurs, leur sollicitation pour chaque victime est minimale ce qui n'oblige pas la mise en place d'un agent dédié à cette fonction.

L'inscription d'un personnel sur une fonction est rendue rapide et simple par l'utilisation de codes 2D. En fonction de leur affectation sur un engin, les personnels n'ont le choix que de scanner un code 2D correspondant à leur position dans la chaîne des secours.

Par exemple un personnel d'un Véhicule de Soins Aux Victimes ne peut s'identifier que sur le chantier ou au Point de Rassemblement des Victimes. Un personnel du Poste Médical Avancé dispose des codes d'identification des tentes de tri ou de l'évacuation. Un personnel Médical peut accéder au tri médical et aux tentes P.M.A. tout en accédant aux bilans médicaux des victimes.

Malgré la spécialisation des personnels, l'application permet à chaque opérateur de prendre en charge une victime qui se présenterait spontanément à un endroit non approprié de la chaîne des secours.

La base générée par le renseignement des différents formulaires de l'application devient exploitable au travers d'une plateforme internet. En fonction de leurs droits d'accès, les utilisateurs accéderont à différents tableaux de synthèse figure 9 (FIG.9) mis à jour chaque minute et transcrivant l'efficacité du dispositif.

Un de ces tableaux présente une synthèse générale de l'intervention pouvant être utilisée pour la communication extérieure. Cette synthèse indique le nombre total de victimes et d'impliqués recensés et leur répartition en fonction de leur catégorisation (UMP,UR, UA, DCD, Indemnes).

D'autres permettent de disposer de la répartition des victimes en fonction de leur état de santé mais en fonction de leur position dans la chaîne des secours. Ce tableau permet entre autre d'anticiper sur une arrivée massive de victimes en un point de la chaîne des secours mais aussi de prévoir un renforcement des personnels ou matériels en ce lieu. Une variante en présence de plusieurs PRV ou PMA permet de comptabiliser le nombre de victimes transitant par ces différents points traduisant ainsi leur sollicitation. Des tableaux de synthèse semi horaires permettent de connaître à tout moment de l'intervention et en tout point le nombre de victimes ayant transité et leur état. La main courante permet de connaître l'identité des victimes ayant été recatégorisées. Des listings de victimes permettent d'accéder à l'ensemble des informations que le consultant est autorisé à visionner. Ces listings peuvent être utilisés par exemple par les autorités préfectorales pour renseigner les familles des victimes.

Une cartographie permet en cas de chantier étendu de visualiser la position de découverte de chaque victime et les principales informations concernant ses bilans.

Les dessins annexés illustrent l'invention :

La figure 1 représente un code 2D utilisé par le dispositif pour identifier de manière unique chaque victime et permettre ainsi son utilisation par tout type de lecteur de code 2D.

La figure 2 représente l'organisation globale du dispositif mis en œuvre à l'occasion d'un accident en présence de nombreuses victimes. Sont représentés les trajets des victimes (flèches circulaires), le commandement de l'intervention (flèches rectilignes unidirectionnelles) et le renseignement des autorités (flèches rectilignes bidirectionnelles).

5 La figure 3 représente la composition de la fiche victime et de ses principaux éléments. Celle-ci est composée de 4 sections détachables. (1) La souche, (2) le bracelet d'identification non repositionnable, (3) le marquage de position et (4) la fiche victime recueillant ses informations de bilan.

La figure 4 explique l'utilisation des différentes sections de la fiche victime :

10 - (1) La souche est remontée jusqu'au Poste de Commandement par l'intermédiaire des différents niveaux hiérarchiques.

- (2) Le bracelet est positionné sur un des poignets de la victime.

- (3) Le marquage de position est laissé sur les lieux de découverte de la victime.

15 - (4) La fiche victime accompagne l'individu tout au long de l'intervention et sert à collecter l'ensemble de ses informations.

La figure 5 représente le principe d'ouverture de la fiche bilan et son enveloppe (1) servant à collecter les documents de la victime.

20 La figure 6 décrit la répartition de l'information sur les différents feuillets composant la fiche victime. La face avant présente les données générales de la victime. Faces centrales les formulaires (f.1), (f.2), (f.3) et (f.4) traitent des données médicales de la fiche. Les formulaires (f.5) et (f.6) précisent les informations concernant la destination et le traitement de la victime. La face arrière fournit une planche d'étiquettes servant entre autre à identifier les effets personnels de la victime.

25 La figure 7 décrit l'utilisation optimale du dispositif sur un accident en l'absence de contamination, phases (1) à (6) ou en présence de contamination, phases (1) à (9). Différents terminaux peuvent être utilisés pour consulter les synthèses, des tablettes ou téléphones (10) et même des ordinateurs (11).

30 La figure 8 présente 2 captures d'écran de l'application. (1) Cas d'une victime présentant une atteinte traditionnelle. (2) Cas d'une victime exposée à de la contamination en plus de ses atteintes.

La figure 9 présente une capture d'écran d'un des tableaux de synthèse disponible. Ce tableau particulier s'affiche sur un téléphone en présence d'au moins une victime contaminée sur l'ensemble du chantier.

35 Afin d'utiliser ce dispositif de façon optimale, son application pourrait être envisagée en interservices. Les informations renseignées par chaque acteur pourraient ainsi profiter à l'ensemble.

## REVENDICATIONS

1) Dispositif de suivi de victimes lors d'un accident caractérisé en ce que chaque victime est identifiée par un code 2D présent sur une fiche de suivi qui lui est attribuée par  
5 les secours. Ce code 2D contient un identifiant alphanumérique unique enregistré sur une base de données internationale accessible par l'intermédiaire du réseau internet.

2) Fiche de suivi de victime caractérisée en ce qu'elle est constituée de 7 parties sur un papier cartonné glacé inscriptible résistant aux expositions à l'eau. Elle se présente dans un livret relié par une souche preuve de son dépôt. La fiche victime retirée de sa  
10 souche se compose d'un bracelet détachable muni à son extrémité d'un adhésif non repositionnable. Le feuillet antérieur de la fiche centrale présente les informations relatives au tri secouriste. Une section détachable marque le lieu de sa découverte. Cette fiche centrale pliable masque les informations précises et confidentielles sur l'état de santé de la victime. En son centre une enveloppe d'un format A4 regroupe les documents édités lors du  
15 bilan médical. Sur la face arrière se trouvent des étiquettes permettant d'identifier ses effets. Chaque section de la fiche est identifiée par le code 2D et l'identifiant alphanumérique correspondant.

3) Application mutualisée selon la revendication 1 caractérisée en ce qu'elle recueille les informations, positions et photos de victimes, renseignées par les personnels au  
20 moyen de terminaux de type Smartphone, tablettes numériques ou ordinateurs disposant d'un lecteur de code 2D et d'une interconnexion via le réseau internet. Le serveur internet unique enregistre ces informations, les synthétise et les rend consultable à l'ensemble des services concernés par l'incident en fonction des droits qui leur sont attribués.

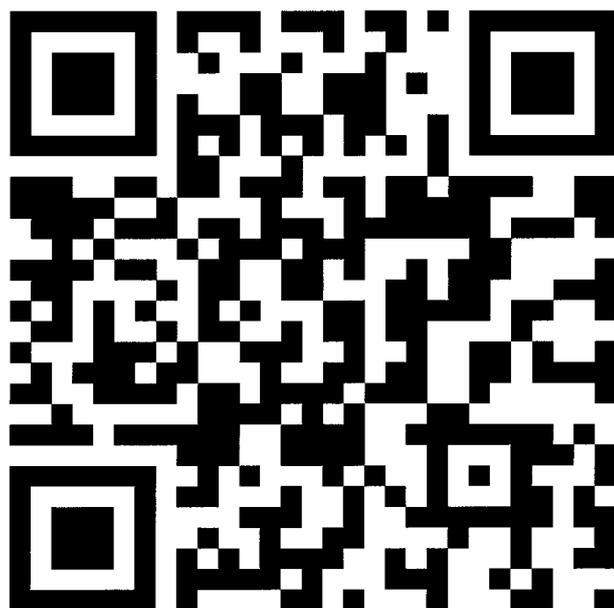


FIG.1

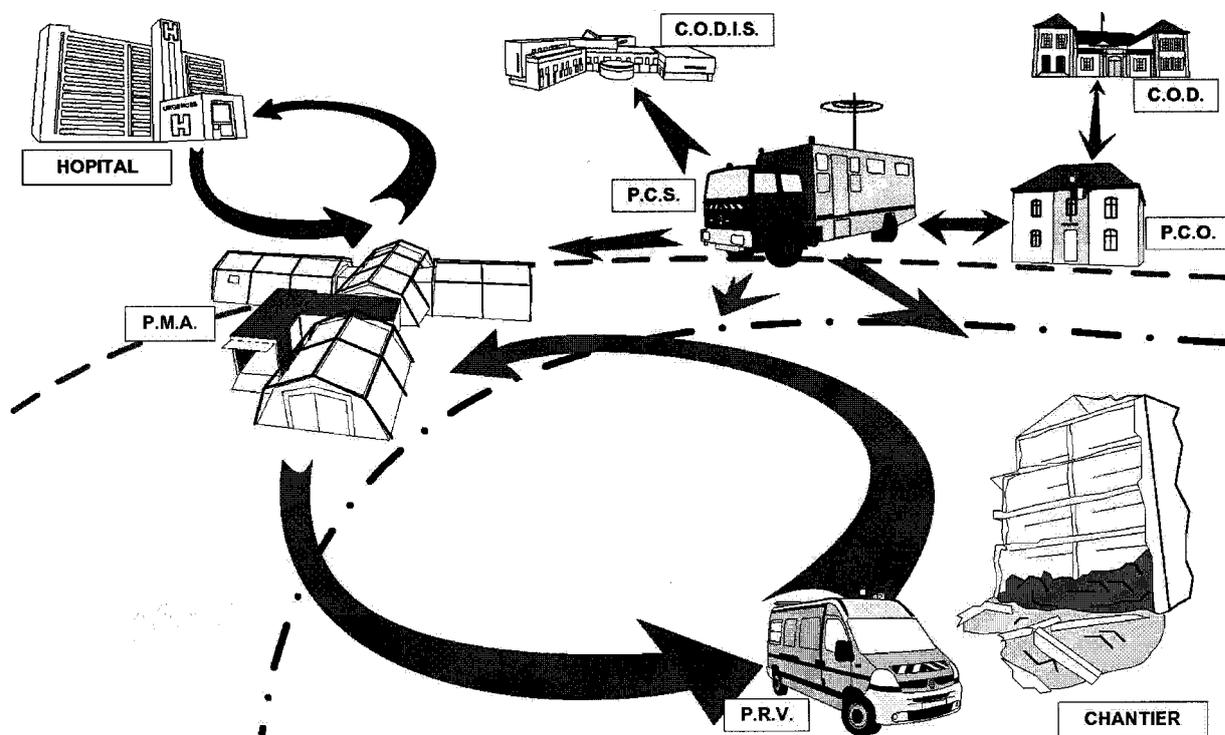


FIG.2

### 4 - Fiche

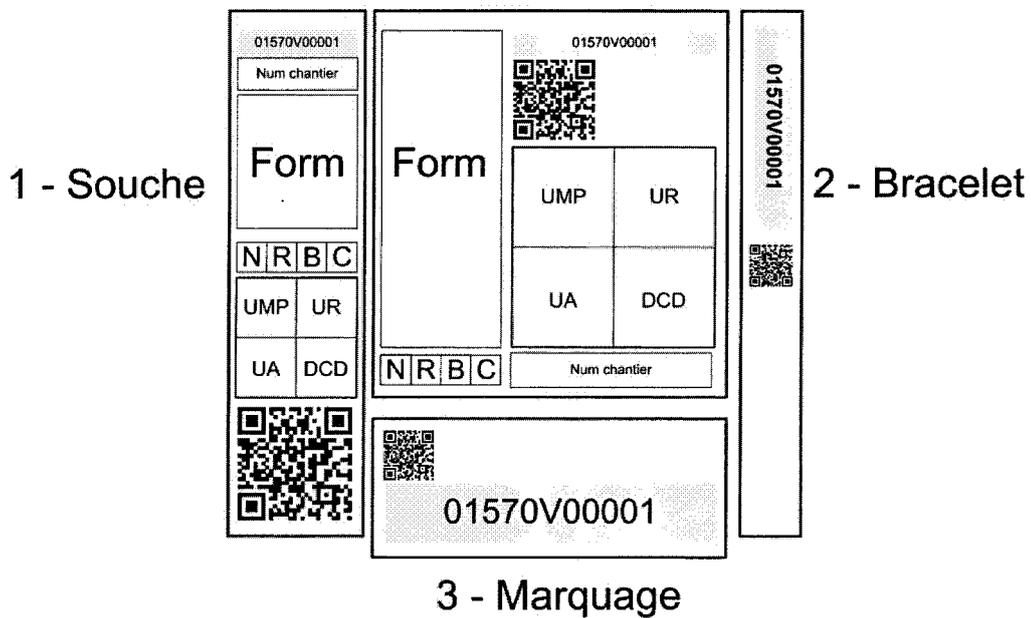


FIG.3

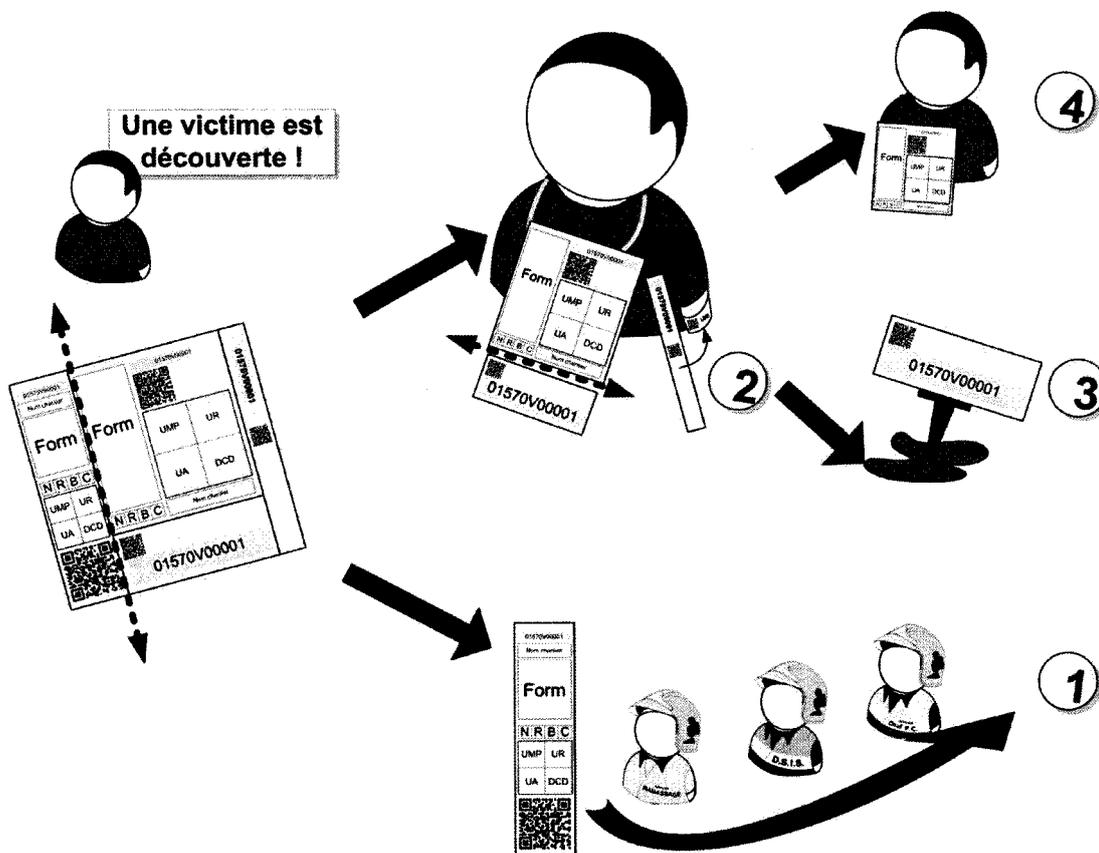


FIG.4

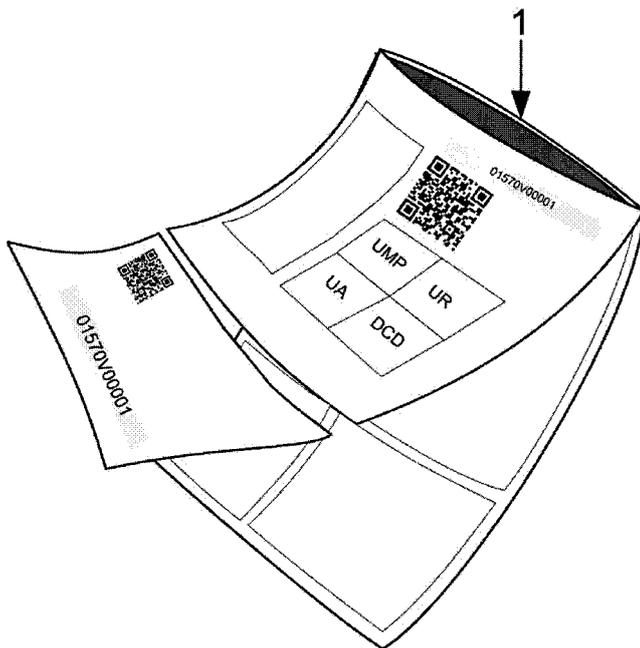


FIG. 5

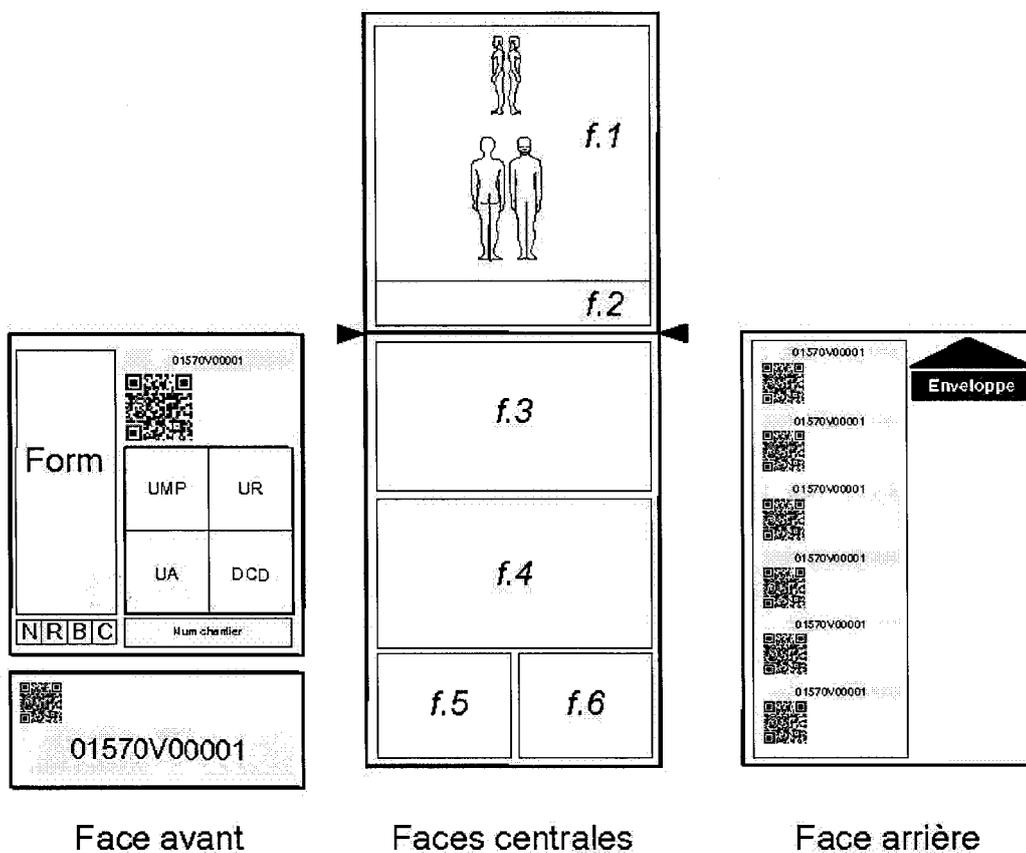


FIG. 6

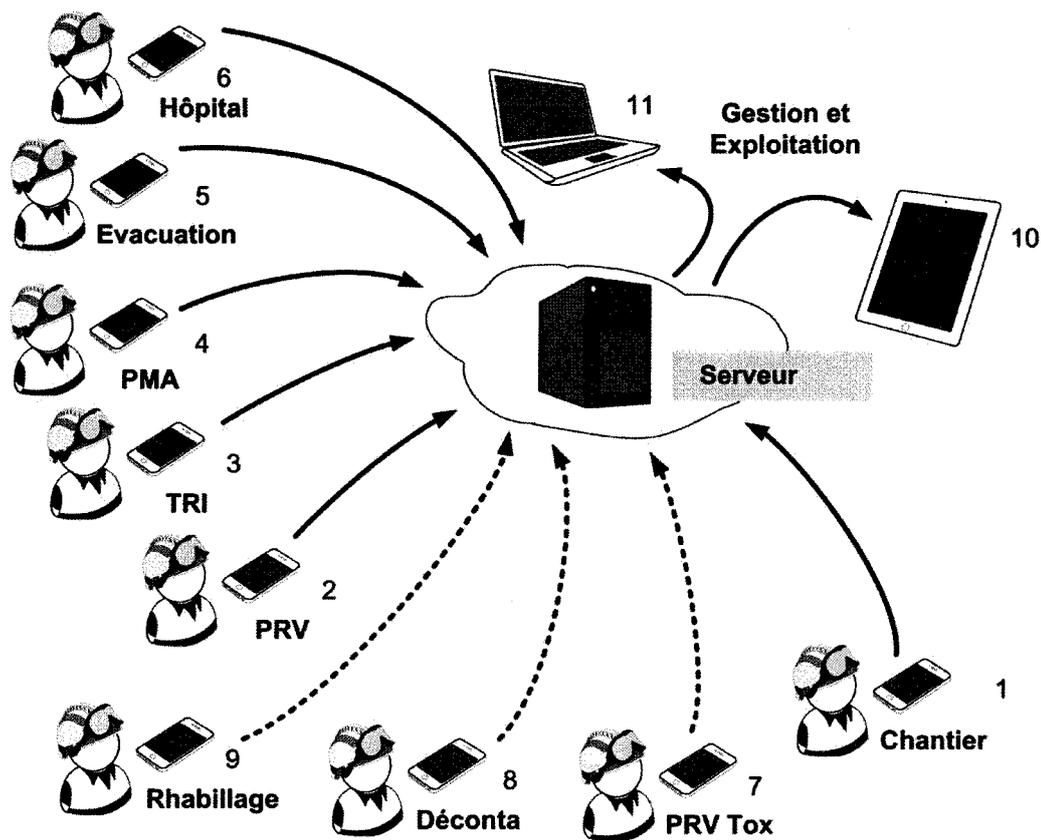


FIG.7



FIG.8

**Bilan victimes**

		DCD	UA	UR	UMP	IND
<b>TOTAL</b>		0	2	2	1	
CHANTIER	A	0	1	0	0	0
	S					
PRV TOX	A	0	0	0	0	0
	S					
DECONTA	A	0	0	0	0	0
	S					
SORTIE DECONTA	A	0	0	0	0	0
	S					
PRV SAP	A	0	0	1	0	0
	S					
TRI	A	0	0	0	0	0
	S					
PMA	A	0	0	0	0	0
	S					
EVAC	A	0	1	1	0	0
	S					
EVACUE	A	0	0	0	1	0
	S					

FIG.9



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement  
national

FA 774751  
FR 1202951

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	WO 2009/029238 A1 (VERDASEE SOLUTIONS INC [US]) 5 mars 2009 (2009-03-05) * le document en entier *	1-3	G06Q50/22 G09F3/00
X	EP 1 076 313 A2 (GOETZ JOHN W [US]; GUILLOT CHAD J [US]) 14 février 2001 (2001-02-14) * le document en entier *	1-3	
X	US 2007/194099 A1 (MILLER RUSSELL L [US] ET AL) 23 août 2007 (2007-08-23) * le document en entier *	1-3	
X	US 2005/285385 A1 (BOVA ANTONIO V [US] ET AL) 29 décembre 2005 (2005-12-29) * abrégé * * alinéa [0041] - alinéa [0050] * * alinéa [0059] - alinéa [0062] * * figures 1,5 *	2	
A	"Scan Me - Everybody's Guide to the Magical World of QR Codes, What is a QR code? ; Where can I put QR Codes? ?; Gardening; Manufacturers; Maps ED - Winter Mark", 19 juillet 2011 (2011-07-19), SCAN ME - EVERYBODY'S GUIDE TO THE MAGICAL WORLD OF QR CODES, WESTSONG PUBLISHING, NAPA, CALIFORNIA, PAGE(S) 17 - 23,33, XP002678703, ISBN: 978-0-9659000-3-4 * le document en entier *	1-3	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)  G06Q
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
14 juin 2013		Nicoli, Félix	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1202951 FA 774751**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **14-06-2013**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 2009029238	A1	05-03-2009	CA 2697084 A1	05-03-2009
			US 2009063191 A1	05-03-2009
			WO 2009029238 A1	05-03-2009
-----				
EP 1076313	A2	14-02-2001	AU 1363700 A	15-02-2001
			CA 2297852 A1	09-02-2001
			EP 1076313 A2	14-02-2001
			JP 2001052075 A	23-02-2001
			US 6305605 B1	23-10-2001
			US 2002011518 A1	31-01-2002
			ZA 200000354 A	15-08-2000
-----				
US 2007194099	A1	23-08-2007	AUCUN	
-----				
US 2005285385	A1	29-12-2005	AUCUN	
-----				